



Conditions d'utilisation de la salle d'audience Marie Popelin

Chère Collègue, cher Collègue,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre salle d'audience facultaire « Marie Popelin »

Cette salle est située au local H 3302.

S'agissant d'un local unique au sein de notre Faculté, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ses conditions d'utilisation ci-dessous.

D'un point de vue matériel

Un budget important a été consacré par l'Université et la Faculté à la réalisation de cette salle d'audience et l'achat de ses meubles. Nous avons de plus bénéficié de l'aide financière du BE (Bureau Etudiant) et de l'ADBr (Association des anciens diplômés de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB).

Nous vous demandons dès lors d'inviter vos étudiants à respecter ce local afin de le maintenir en parfait état. Nous vous invitons, notamment, à observer et à faire observer les règles suivantes :

- la salle d'audience ne peut, en règle générale, servir qu'aux cours, séminaires et TP inscrits au programme de notre Faculté, après réservation auprès de Madame Michaëlla Klein (qui préviendra Monsieur Patrick Mandoux) et un entretien avec Madame Chloé Smeekens, notre conseillère pédagogique (voir ci-dessous);
- elle ne peut accueillir des groupes de plus de 30 étudiants ;
- les meubles « judiciaires » (barre des avocats, bureaux des magistrats...) ne peuvent être déplacés ;
- les chaises avec tablette ne seront déplacées qu'avec soin afin de ne pas endommager le revêtement du sol (bois);
- afin de respecter les meubles et le revêtement du sol, il est demandé de ne pas emporter de nourriture ou de boisson dans la salle ;
- la salle sera remise dans son état initial après chaque utilisation ;
- la clé de la salle se trouve au secrétariat facultaire (Attention à ses heures d'ouverture!); toute personne autorisée qui vient chercher la clé devra indiquer, sur le formulaire ad hoc, son identité, son numéro de GSM et le moment où il rendra la clé; la porte sera toujours fermée à clé en fin de séance (afin, notamment, d'éviter les emprunts et les vols de mobilier); la clé sera immédiatement restituée au secrétariat.





D'un point de vue pédagogique

Nous vous demandons de prendre contact avec notre conseillère pédagogique facultaire, Madame Chloé Smeekens, **avant** toute utilisation de la salle d'audience.

Madame Smeekens vous demandera de lui exposer succinctement votre projet pédagogique impliquant l'utilisation de notre salle d'audience et pourra vous aider à l'enrichir.

Son bureau est situé au H 3 127. Elle est joignable par téléphone (02 650 40 30) et par mail (chloe.smeekens@ulb.ac.be)

Merci!	
Novembre 2017	
P. Goffaux	P. Mandoux
Doyen	Vice-Doyen